

Finances

REF : DAF2012013

Signataire : VT/GH

Séance du Conseil Municipal du 10/05/2012

RAPPORTEUR : Véronique LE BIHAN- Dario MALEME

OBJET : Plan triennal d'économies et de réduction des dépenses (2012-2014)**EXPOSE :**

Sur proposition de plusieurs conseillers municipaux, un groupe de travail présidé par Véronique Le Bihan et Dario Malème a été constitué pour travailler sur un plan triennal d'économies et de réduction des dépenses. Préparé par le contrôle de gestion, un document a fait l'objet de débats lors de deux réunions de ce groupe de travail.

Le plan d'économies et de réduction des dépenses d'Aubervilliers se distingue sur au moins trois points de certaines démarches trop systématiques :

- **l'adaptation et le développement du service public aux usagers** en est le principal objectif, puisque les économies sont choisies pour leur impact positif ou nul sur le service rendu et que les économies dégagées doivent aider à financer le développement de nouveaux équipements ;
- **un choix raisonné des pistes d'économie** a été préféré à une logique de non remplacement systématique des départs en retraite : toutes les économies de ressources humaines par non remplacement ou redéploiement se font dans le respect d'une logique de réorganisation progressive du service public respectueuse des agents ;
- **un examen objectif des modes de gestion** s'appuie sur le constat que la gestion publique ou la gestion déléguée peuvent chacune se justifier dans certaines situations.

L'objectif du plan triennal d'économies et de réductions des dépenses est d'identifier des baisses de dépenses ou des augmentations de recettes avec un impact nul voire même positif sur le service public. 6 leviers d'économies sont pour cela développés :

- les **moyens généraux**, dont l'organisation n'a pas d'impact direct sur la qualité du service public pour les usagers mais qui représentent des coûts importants ;
- le **choix des modes de gestion par le coût** : une analyse précise est utile pour savoir dans quelles situations la gestion en régie directe est plus avantageuse, ou dans quelles situations il est au contraire préférable de passer par une gestion déléguée ;
- la **responsabilité des usagers du service public** : des comportements « consommateurs » vis-à-vis du service public peuvent conduire à des gaspillages. Certaines mesures peuvent être prises pour les prévenir ;
- **l'équilibre des relations avec les partenaires de la ville** : il s'agit des relations avec les associations, l'agglomération ou encore le Conseil Général, l'objectif étant d'étudier si ces relations sont financièrement bien réglées ;
- **l'optimisation réglementaire** : il s'agit de vérifier si la ville ne paie bien que ce qu'elle doit en matière de charges sociales ou encore si les bases fiscales correspondent bien à la réalité du territoire ;

- **les outils de qualité de gestion** : ce dernier levier concerne la mise en place d'outils de suivi pour des postes deux dépenses particulièrement importants : les fluides et les charges de personnel.

20 chantiers ont été identifiés sur ces 6 leviers :

- **Six chantiers concernent les moyens généraux :**
 1. le courrier interne et externe
 2. les téléphones portables
 3. les véhicules de la ville
 4. la gestion des stocks
 5. les impressions
 6. le patrimoine communal
- **Quatre chantiers concernent le choix des modes de gestion par leur coût** (en régie ou par un recours au secteur privé)
 7. l'entretien des bâtiments communaux
 8. la laverie
 9. l'imprimerie
 10. les transports en cars
- **Trois chantiers concernent la responsabilité des usagers** face aux coûts des services publics pour éviter les gaspillages :
 11. le centre municipal de santé
 12. l'Espace Fraternité
 13. la pré-réservation dans les services publics communaux
- **Trois chantiers concernent les relations financières avec certains partenaires de la ville :**
 14. Les relations avec le Conseil Général pour le remboursement des frais de la compétence intervention sociale
 15. Les remboursements de frais avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune dans le cadre de la convention de mutualisation
 16. Les aides en nature avec les associations partenaires de la ville
- **Deux chantiers concernent la réglementation fiscale :**
 17. La vérification des charges sociales payées par la ville
 18. L'actualisation des bases fiscales de taxe d'habitation et de taxe foncière sur la ville
- **Deux chantiers concernent la qualité continue de gestion :**
 19. Les fluides et énergies
 20. Le suivi de la masse salariale.

La démarche du plan d'économies se décline en six étapes successives :

1. Identification des pistes d'économie

Une note de cadrage avait été élaborée et présentée fin 2011. Des pistes d'économies avaient alors été identifiées et proposées. D'autres pistes y ont été ajoutées.

2. Estimation des économies potentielles et contraintes de mise en œuvre

Une grille d'analyse a été élaborée à cet effet, afin d'identifier d'une part l'ampleur des économies escomptées et d'autre part les difficultés et contraintes liées à leur mise en œuvre. Une piste d'économie est bien entendu d'autant plus intéressante qu'elle est d'un montant élevé et facile à mettre en œuvre.

Plus précisément, la grille d'analyse prend en compte d'une part **les économies** au niveau :

- des ressources humaines (non remplacement ou redéploiement)
- des coûts de fonctionnement

et d'autre part les **difficultés et contraintes** liées :

- à l'investissement à réaliser
- à la durée de mise en œuvre

- au nombre d'agents concernés et à leur adhésion
- à l'adhésion des partenaires concernés
- à l'impact sur le service rendu

3. Validation des actions à mener

Cette étape nous permettra de valider les actions qui devront être lancées sur la base des premières analyses menées.

4. Priorisation des actions à mener

Une fois les actions identifiées et validées, ces dernières devront faire l'objet d'une priorisation. En effet, il apparaît difficile compte tenu de la lourdeur de certains chantiers de mettre en œuvre toutes les actions simultanément. La grille d'analyse nous permettra selon des critères communs de prioriser les actions pouvant générer le plus d'économie avec des difficultés et contraintes de mise en œuvre moindres.

5. Mise en œuvre des actions

Il s'agit ici de l'étape de mise en place concrète de l'action. Cette dernière pourra être menée par la direction ou le service concerné en collaboration avec le contrôle de gestion. Certaines actions devront être appréhendées en mode projet, car transversales.

6. Suivi des actions mise en œuvre

Dès lors qu'une action sera mise en œuvre, il conviendra d'effectuer un contrôle régulier pour suivre les différentes étapes de l'application de l'action en la jalonnant. Un suivi régulier devra être mis en place, afin d'identifier les éventuels écarts entre les économies attendues et celles réalisées et en expliquer la cause le cas échéant. Ce suivi sera effectué avec la collaboration du contrôle de gestion.

La Commission des Finances assurera, plusieurs fois dans l'année, une évaluation régulière du Plan. Un rapport sur son exécution sera présenté chaque année au conseil municipal.

Sur la base des premiers éléments d'analyse transmis, le groupe de travail sur le plan d'économies a jugé prioritaires les sujets suivants :

Service courrier, téléphones portables, stocks, impressions, patrimoine, Centre Municipal de Santé, service entretien, intervention sociale-Conseil Général, suivi de la masse salariale, fluides et énergies.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les orientations, la méthode et les objectifs du plan triennal d'économies et de réduction des dépenses.

Séance du Conseil Municipal du 10/05/2012

N°115

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012013

Signataire : VT/GH

OBJET : Plan triennal d'économies et de réduction des dépenses (2012-2014)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que la situation financière de la commune rend nécessaire de rechercher de nouvelles marges de manœuvre, permettant de dégager un autofinancement plus important pour les investissements importants pour le développement de la ville,

Considérant la demande faite par plusieurs conseillers municipaux d'établir un état des lieux précis des domaines dans lesquels des économies ou des réductions de dépenses pourraient être faites afin d'améliorer cet autofinancement,

Considérant que doivent être examinées en priorité les pistes d'économie ayant un effet positif ou tout au moins nul pour le service public rendu à l'usager,

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union pour un mouvement populaire" s'étant abstenu, le groupe "gauche indépendante et citoyenne" n'ayant pas pris part au vote

DELIBERE :

APPROUVE les orientations, la méthode et les objectifs du Plan Triennal d'Economies et de Réduction des Dépenses.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 16/05/2012

Publié le : 16/05/2012

Certifié exécutoire le : 16/05/2012

Pour le Maire
L'adjoint délégué